

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 765

19 mars 2015

SOMMAIRE

Archid S.A.	36719	C.R. LuxTrading S.à r.l.	36682
B2 Holding S.A.	36677	FGP XII S.à r.l.	36708
B2JX SPF S.A.	36678	Fleurs Fr. Stemper Sàrl	36674
BERTOPHE Spf S.A.	36677	Garage Nicolas Lutgen S.à r.l.	36674
Bugatti International S.A.	36678	GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	36704
Café - Brasserie - Restaurant Poiré S.à r.l.	36678	GGIE Lux S.à r.l.	36720
Calpers Hotels International S.à r.l.	36680	Globant S.A.	36712
Calypso C & C Invest S.A.	36680	Globant S.A.	36674
Capital Life Securities S.A.	36681	Helarb Investments Partners (SCA) SI- CAR	36718
Capital Street S.A.	36678	HIC S.A.	36720
Capital Street S.A.	36677	Immobilière 422 SA	36715
Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F.	36676	Luxpayroll s.à r.l.	36674
Casatex S.A.	36682	PATRIZIA Wohnmodul I Zwischenholding S.à r.l.	36720
CCMP Alaeo Luxco	36682	RCAF Enduro USA S.à r.l.	36683
CEF1969 S.A.	36680	RO Investments S.A.	36676
Celanese International Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	36720	Rubarc S.à r.l.	36675
Claren Road Short Bias Master LuxCo B	36681	Rubarc S.à r.l.	36676
Claren Road Short Bias Master LuxCo T	36681	Rutland S.A.	36675
Comeht Holding S.A.	36677	Sagace S.à r.l.	36676
ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l. ...	36680	Scherkamp & Partner S.à r.l.	36676
Coredtech Production S.A.	36679	Société civile immobilière Maachergaass	36675
Cork International S.A.	36679	Société Européenne de Presse S.A.	36675
Creabilis S.A.	36679	Solo Consulting S.à r.l.	36697
Crestone Needle Invest S.A.	36679	Soparlac S.A.	36674

Luxpayroll s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 1, rue Evrard Ketten.

R.C.S. Luxembourg B 164.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015023952/9.

(150027602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024288/10.

(150027801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Garage Nicolas Lutgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9577 Wiltz, 10, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 96.933.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024255/10.

(150027320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Fleurs Fr. Stemper Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.823.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024242/10.

(150027489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Soparlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.791.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 février 2015

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 3 décembre 2014.

Est nommé administrateur de catégorie B, avec effet au 5 décembre 2014, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015024629/15.

(150027970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Société Européenne de Presse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 99.240.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024583/10.

(150027804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Société civile immobilière Maachergaass, Société Civile.**Capital social: EUR 2.478,94.**

Siège social: L-5516 Remich, 11, rue de Château.
R.C.S. Luxembourg E 2.073.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29.08.2014

Les associés de la SCI MAACHERGAASS, constitué en date du 26.07.1995, numéro d'immatriculation E 2073, capital Luf 100.000.- (Euros 2478,94) avec son siège social 11, rue du château L-5516 REMICH, ont décidé la dissolution anticipée de la société.

Les associés:

DEBANCK-RISCHARD Edith 11, rue du château L-5516 REMICH

DEBANCK Robert 11, rue du château L-5516 REMICH

détiennent chacun 50 parts d'une valeur nominale de LUF 1000.- (24,7894 Euros)

soit au total 100 parts de Luf 1000.- (Euros 24,7894) représentant un total de Luf 100.000.- (Euros 2478,94)

La gérante unique de la société, Madame DEBANCK-RISCHARD Edith, 11, rue du château L-5516 REMICH, approuve la décision de la dissolution de la SCI MAACHERGAASS.

Fait à Remich, le 29.08.2014.

DEBANCK Robert / DEBANCK-RISCHARD Edith

Les associés

DEBANCK-RISCHARD Edith

La gérante

Référence de publication: 2015024582/25.

(150027335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Rubarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 135.606.

Les comptes annuels du 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024569/9.

(150027536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Rutland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.766.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUTLAND S.A.

Référence de publication: 2015024572/10.

(150027672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Sagace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024573/10.

(150028141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

RO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 154.421.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 31 décembre 2014 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015024567/12.

(150027380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Rubarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.606.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024571/9.

(150028125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Scherkamp & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.801.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024596/10.

(150028012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 décembre 2014 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015024826/13.

(150028088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.215.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 2 février 2015

1. Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Monique JUNCKER, administrateur et présidente du conseil d'administration, de Mme Valérie BERNS, Mme Amélie BRICE et Mme Ruth RÖMER, administrateurs, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour B2 HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024815/17.

(150028734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

BERTOPHE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.269.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 février 2015

Le Conseil d'administration nomme Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, en tant qu'agent dépositaire.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015024800/14.

(150029027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Capital Street S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024825/10.

(150029244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Comeht Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.310.

—
Par la présente, nous vous informons de notre décision de démissionner de notre mandat de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat, à compter du 11 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2015.

CAC Services S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015024837/13.

(150028388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Capital Street S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.873.

Résumé des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société au siège social le 23 janvier 2015

Il résulte des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société au siège social le 23 janvier 2015, qu'il a été décidé de réélire;

1. aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2015 pour statuer sur l'approbation des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2013;

- Eric Biren, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Kurt J. Swartz, avec adresse professionnelle au 75, State Street, Boston, MA 02109, U.S.A.;
- Michael P. Boyle, avec adresse professionnelle au 1130, Berkshire Boulevard, Wyomissing, PA 19610, U.S.A..

2. en tant que commissaire aux comptes, Interaudit, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 37, rue des Scillas, L-2529 Howald et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501 pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2015 pour statuer sur l'approbation des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015024824/24.

(150028926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Café - Brasserie - Restaurant Poiré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 91, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 134.174.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015024820/10.

(150028815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

B2JX SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 175.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024816/10.

(150028610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Bugatti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUGATTI INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015024811/10.

(150028592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Crestone Needle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.298.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 janvier 2015

Il résulte de ce Conseil d'administration:

Conformément à l'article 42 des Lois Coordonnées sur les Sociétés commerciales du 10 août 1915 tel que modifié par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer comme dépositaire des actions au porteur, la société «Fiduciaire Internationale SA», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7 route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34813 et représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Stéphan MOREAUX.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015024845/15.

(150029102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Creabilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.397.

—
EXTRAIT

En date du 15 janvier 2015, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Eliot Forster, en tant qu'administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, est acceptée avec effet au 15 janvier 2015.

- Monsieur Alexander Leech, né le 29 octobre 1972 à Winchester, avec adresse professionnelle au 6 Denne Hill Business Center, Womenswold, Canterbury, CT4 6HD Kent, United Kingdom, a été élu administrateur unique de la Société avec effet au 15 janvier et ce jusqu'au 15 janvier 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015024844/15.

(150029242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Cork International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 136.839.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 11/02/2015

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 11/02/2015.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015024843/14.

(150029154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Coretech Production S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 172.699.

—
VAINKER & ASSOCIATES S.à r.l. a démissionné comme commissaire aux comptes de la société, COREDTECH PRODUCTION SA, RCS Luxembourg B 172699, le 11 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAINKER & ASSOCIATES S.à r.l.

Référence de publication: 2015024841/10.

(150028055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Calpers Hotels International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.345.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.864.

—
Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la forme juridique ainsi que du transfert du siège social de l'associé unique de la Société au Grand-Duché de Luxembourg:

- La société CALPERS HOTELS, société par actions simplifiée de droit français, porte dorénavant la dénomination CALPERS HOTELS S.A., se trouve enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 190.184, et a transféré son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALPERS HOTELS INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2015024850/15.

(150028924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

CEF1969 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 183.221.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique de la Société du 4 février 2015 que:

la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527, a été nommée, avec effet rétroactif au 12 décembre 2013, comme commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015024869/15.

(150029240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Calypso C& C Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 151.302.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société CALYPSO C & C INVEST S.A.

Lors de sa réunion du 11 février 2015, le conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, est nommé comme dépositaire des actions au porteur de la société, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015024851/14.

(150028758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 156.688.

—
Les comptes annuels pour l'année sociale pour la période du 10 novembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024839/10.

(150028817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Claren Road Short Bias Master LuxCo B, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.043.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 janvier 2015

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation de la Société;
- approuve le rapport du liquidateur de la Société;
- donne décharge aux gérants, au commissaire à la liquidation et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 janvier 2015;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Claren Road Short Bias Master Luxco B, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2015024832/22.

(150028297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Claren Road Short Bias Master LuxCo T, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.041.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 janvier 2015

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation de la Société;
- approuve le rapport du liquidateur de la Société;
- donne décharge aux gérants, au commissaire à la liquidation et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 janvier 2015;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Claren Road Short Bias Master Luxco T, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2015024833/22.

(150028296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Capital Life Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 180.853.

Mit diesem Schreiben lege ich - Uwe Geissler - das Mandat als „administrateur B“ der Firma Capital One Life Sécurités S.A mit sofortiger Wirkung nieder.

Senningerberg, den 11. Februar 2015.

Uwe Geissler.

Référence de publication: 2015024823/10.

(150028374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

C.R. LuxTrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.675.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 30 janvier 2015 de la société à responsabilité limitée C.R. LuxTrading S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 114.675), que la société C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue de Bettembourg, L-5811 FENTANGE, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 107.579

a cédé

à Monsieur Jérémy GRONDIN, né le 14 septembre 1984 à Metz (France) et demeurant au 8, rue Le Joindre, F-57050 METZ

125 parts sociales de la société C.R. LuxTrading S.à r.l.

Après la cession ci-avant décrite, le capital social de la société C.R. LuxTrading S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

Monsieur Jérémy GRONDIN 125 parts

Total: cent vingt-cinq parts sociales 125 parts

Pour avis sincère et conforme

Philippe FELT

Gérant

Référence de publication: 2015024818/22.

(150028391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.462.741,93.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 9 décembre 2014

En date du 9 décembre 2014, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

CCMP Alaeo Luxco

Signature

Référence de publication: 2015024866/18.

(150028229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Casatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.165.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 11 février 2015 à 16.00

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2015024861/14.

(150028080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

RCAF Enduro USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.370.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

RCAF VI Enduro LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, United States of America, registered under number 5644106 (RCAF VI Enduro LLC); and

RCAF VI-A Enduro LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, United States of America, registered under number 5644137 (RCAF VI-A Enduro LLC)

Here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies, given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (together with any relevant legal provision, the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RCAF Enduro USA S.à r.l. (the "Company").

The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at sixty thousand euro (EUR 60,000.00) represented by

- Six thousand (6,000) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
- Six thousand (6,000) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
- Six thousand (6,000) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share),
- Six thousand (6,000) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
- Six thousand (6,000) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
- Six thousand (6,000) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
- Six thousand (6,000) F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share),
- Six thousand (6,000) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share),
- Six thousand (6,000) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share),
- Six thousand (6,000) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share)

all having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligation attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Association or by the Law.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 General

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.2 Subscription and transfer of shares

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 8 of these Articles of Association, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

6.3 Voting rights

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 Profit sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied per the terms described in Article 24 of the Articles of Association.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 8 of these Articles of Association; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that:

(i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class of Ordinary Shares,

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board of Managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association;

(iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or these Articles of Association; and

(iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company.

8.3 The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

8.4 In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Shares and ending with Class A Shares).

8.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Where:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (including carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares; and

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the Board of Managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of

the relevant class of shares unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the “Board of Managers”) composed of at least three members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider

or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend, each share entitling to the same proportion of such distributions

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class of Ordinary Shares held by them, then;

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then;

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 8 of these Articles of Association at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) set out by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2015.

Subscription and payment

Thereupon, RCAF VI Enduro LLC and RCAF VI-A Enduro LLC, represented as stated above, subscribe to the following shares:

RCAF VI Enduro LLC	4,490 Ordinary Shares
	4,487 Class A Shares
	4,487 Class B Shares
	4,487 Class C Shares
	4,487 Class D Shares
	4,486 Class E Shares
	4,486 Class F Shares
	4,486 Class G Shares
	4,486 Class H Shares
	4,486 Class I Shares
RCAF VI-A Enduro LLC	1,510 Ordinary Shares
	1,513 Class A Shares
	1,513 Class B Shares
	1,513 Class C Shares
	1,513 Class D Shares
	1,514 Class E Shares
	1,514 Class F Shares
	1,514 Class G Shares
	1,514 Class H Shares
	1,514 Class I Shares

RCAF VI Enduro LLC agrees to pay the subscribed shares in full by a contribution in cash in the amount of forty-four thousand eight hundred sixty-eight Euro (EUR 44,868.00); and

RCAF VI-A Enduro LLC agrees to pay the subscribed shares in full by a contribution in cash in the amount of fifteen thousand one hundred and thirty-two Euro (EUR 15,132.00).

The amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

Class A Managers:

- Mr. Sam Henkes, Fund Accountant, born in Bombay (India), on October 12, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Marie Amet-Hermès, Manager Corporate Affairs, born in Châtenay-Malabry (France), on July 5, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Grégory Centurione, Chartered Accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Managers

- Mr. Peter Parmentier, European Legal Counsel, born in Gent (Belgium), on July 2, 1972, with professional address at Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgium;

- Dr. Michael Weber, Partner, born in Munich, Germany on October 18, 1971, with professional address at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

2. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

36690

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,700.-euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

RCAF VI Enduro LLC, une Limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 5644106 (RCAF VI Enduro LLC); and

RCAF VI-A Enduro II LLC, une Limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 5644137 (RCAF VI-A Enduro LLC)

Ici représentées par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ensemble avec toutes provisions légales pertinentes, la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RCAF Enduro USA S.à r.l. (la «Société»)

La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social émis.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à soixante mille Euro (EUR 60,000.00) représenté comme suit:

- Six mille (6.000) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
- Six mille (6.000) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A),
- Six mille (6.000) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B),
- Six mille (6.000) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C),
- Six mille (6.000) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D),
- Six mille (6.000) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E),
- Six mille (6.000) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F),
- Six mille (6.000) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G),
- Six mille (6.000) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), et
- Six mille (6.000) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I),

ayant toutes une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Généralités

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

6.2 Souscription et transferts des parts

Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 8 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

6.3 Droit de vote

Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés.

6.4 Partage des profits

Les profits que la Société peut, le cas échéant, décider de distribuer doivent être ventilés selon les termes décrits à l'Article 24.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts à la condition que (i) toute réduction du capital soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 8 des Statuts; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.

Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que:

(i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que la Société ne doit jamais racheter et annuler les Parts Sociales de Classe Ordinaire;

(ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par le Conseil de Gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts;

(iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tous profits reportés et tout autre montant alloué aux réserves disponibles de la Société, moins toutes pertes reportées et montants devant être alloués aux réserves selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et

(iv) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société.

8.3 Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

8.4 Dans l'hypothèse de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ces rachat et annulation se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe I et en terminant par les Parts Sociales de Classe A).

8.5 Dans le cadre d'une réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit, au prorata de leur détention, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société, concernant la Classe de Parts Sociales rachetée et les détenteurs de Classe de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

«Montant Disponible» signifie la somme des bénéfiques nets de la Société (incluant les bénéfiques reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduite par (a) les pertes (incluant les pertes reportées) et (b) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans un état financier intermédiaire (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que: $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$.

Où:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfiques reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société comme le montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, sur la base d'états financiers intérimaires. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément

réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation

le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque part sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir de bénéfices nets et des bénéfices non distribués, y compris la prime d'émission, le montant destiné à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe Ordinaire auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe Ordinaire qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir le restant de la distribution de dividendes.

Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe I) a été annulée au moment de la distribution, à la suite de son remboursement conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts, la portion restante du dividende à distribuer devra alors être allouée à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe H).

Selon les conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et les provisions ci-dessus, le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sur ces faits, RCAF VI Enduro LLC et RCAF VI-A Enduro LLC, représentées comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales suivantes:

RCAF VI Enduro LLC	4.490 Parts Sociales Ordinaires
	4.487 Parts Sociales de Classe A
	4.487 Parts Sociales de Classe B
	4.487 Parts Sociales de Classe C
	4.487 Parts Sociales de Classe D
	4.486 Parts Sociales de Classe E
	4.486 Parts Sociales de Classe F
	4.486 Parts Sociales de Classe G
	4.486 Parts Sociales de Classe H
	4.486 Parts Sociales de Classe I
RCAF VI-A Enduro LLC	1.510 Parts Sociales Ordinaires
	1.513 Parts Sociales de Classe A
	1.513 Parts Sociales de Classe B
	1.513 Parts Sociales de Classe C
	1.513 Parts Sociales de Classe D
	1.514 Parts Sociales de Classe E
	1.514 Parts Sociales de Classe F
	1.514 Parts Sociales de Classe G
	1.514 Parts Sociales de Classe H
	1.514 Parts Sociales de Classe I

RCAF VI Enduro LLC décide de libérer intégralement les parts souscrites par un apport en numéraire d'un montant de quarante-quatre mille huit cent soixante-huit Euro (EUR 44.868,00); et

RCAF VI-A Enduro LLC décide de libérer intégralement les parts souscrites par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille cent trente-deux Euro (EUR 15.132,00).

Le montant de soixante mille Euro (EUR 60.000,00) est à la disposition de la Société.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A

- M. Sam Henkes, Fund Accountant, né à Bombay (Inde), le 12 octobre 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mlle Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, née à Châtenay-Malabry (France), le 5 juillet 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr. Grégory Centurione, Expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 22 Décembre 1972, ayant son adresse professionnelle au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de Catégorie B

- M. Peter Parmentier, European General Counsel, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgium Belgique;
- Dr. Michael Weber, Partner, né à Munich (Allemagne) le 18 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle à Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 1.700,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux mandataires des parties comparantes, et signé par ces derniers avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 février 2015. Relation: EAC/2015/2937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015023047/812.

(150026513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Solo Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 31, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 194.354.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of February;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert, acting as proxyholder of:

1. Mrs. Diana DARBINIAN, accountant, born on September 2nd, 1988 in Gyumri (Armenia), residing at 31, rue du Château L-6961 Senningen and

2. M. Artem KHACHATRYAN, accountant, born on August 13th, 1985 in Ivanofrankivsk (Ukraine), residing at 31, rue du Château L-6961 Senningen.

by two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing persons, represented as aforesaid, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which they have established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by the present deed between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Solo Consulting S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the the municipality of Niederanven, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Transitory provision:

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2015.

Subscription and liberation:

The one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1. M. Artem KHACHATRYAN, prenamed:	50
2. Mrs. Diana DARBINIAN, prenamed:	50
Total:	100

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash by the aforesaid subscriber, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who acknowledges it.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions of the members:

Immediately after the incorporation of the Company, the members, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1) The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited duration:

M. Artem KHACHATRYAN, prenamed, which shall have full authority to hire and validly represent the Company by his signature.

2) The Company shall have its registered office at 31 rue du Château L-6961 Senningen.

WHEREOF the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux Février.

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de:

1. Mme Diana DARBINIAN, comptable, née le 2 septembre 1988 à Gyumri (Armenia), demeurant à 31, rue du Château L-6961 Senningen et

2. M. Artem KHACHATRYAN, comptable, né le 13 août 1985 à Ivanofrankivsk (Ukraine), demeurant au 31, rue du Château L-6961 Senningen.

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Solo Consulting S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le "Conseil").

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle

raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'incapacité ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. M. Artem KHACHATRYAN, prénommé:	50
2. Mme Diana DARBINIAN, prénommée:	50
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées par les prédicts souscripteurs moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Résolutions des associés:

Et à l'instant les associés, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Artem KHACHATRYAN, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager et représenter valablement la Société par sa signature.

2) Le siège social de la Société est établi au 31, rue du Château L-6961 Senningen.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 février 2015. Relation: DAC/2015/2087. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

Référence de publication: 2015023079/339.

(150025945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December, before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) General Electric International Holdings S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée) having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 62.841, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) GE Holdings Luxembourg & Co S.à. r.l. , having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 56.198, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties represent the entire issued and paid up share capital of GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 56.197, incorporated on August 26, 1996 by deed of Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) of November 21, 1996, number 603, whose articles of association were last amended on December 9, 2009, by deed of Maître Henri HELLINCKX, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) on February 9, 2009 number 282 (such company hereinafter: the "Company");

II. The appearing parties wish to proceed to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

(i) Waiver of convening formalities.

(ii) Increase of the Company's share capital from its original amount of twelve thousand nine hundred and twenty-five Euros (EUR 12,925.-) with an amount of twelve thousand nine hundred and twenty-five Euros (EUR 32,925.-) to an amount of twenty-five thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 25,850.-) by increasing the nominal value of the existing shares in the Company's share capital from its original amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) to fifty Euro (EUR 50.-) at the expense of the Company's share premium reserve.

(iii) Increase of the Company's share capital from twenty-five thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 25,850.-) with an amount of sixteen thousand one hundred and fifty Euro (EUR 16,150.-) to forty two thousand Euro (EUR 42,000.-) by the issuance of three hundred and twenty three (323) ordinary registered shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and seventy five million one hundred and fifty nine thousand six hundred and sixty four Euro (EUR 275,159,664.-), whereby the value of such contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares so issued, being an amount of two hundred and seventy five million one hundred and forty three thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 275,143,514.-) shall be allocated to the Company's share premium reserve.

(iv) Waiver of pre-emption rights, subscription and payment of the New Shares.

(v) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items (ii) and (iii).

(vi) Amendment of the Company's shareholders register.

(vii) Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then took the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire issued and paid up share capital of the Company being validly represented at the general meeting of shareholders of the Company, the Meeting waived any and all formalities in respect of the convening of a general meeting of shareholders of the Company, as prescribed by law or otherwise, considered itself to have been duly convened and duly authorized to deliberate and resolve on all matters recorded in the agenda as set out hereinabove.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the Company's share capital from its original amount of twelve thousand nine hundred and twenty-five Euros (EUR 12,925.-) with an amount of twelve thousand nine hundred and twenty-five Euros (EUR 12,925.-) to an amount of twenty-five thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 25,850.-) by increasing the nominal value of the existing shares in the Company's corporate capital from its original amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) to fifty Euro (EUR 50.-) at the expense of the Company's share premium reserve.

This capital increase is established by decreasing the share premium reserve of the Company with an amount of twelve thousand nine hundred and twenty-five Euros (EUR 12,925.-) and raising the amount of the corporate capital with the corresponding amount, so that the Company's share capital now consists of five hundred and seventeen (517) shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

The existence of the share premium reserve of the Company has been proved by a balance sheet of the Company dated 12 December 2014, which will remain attached to this deed to be submitted with the formalities of registration.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the Company's share capital from twenty-five thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 25,850.-) with an amount of sixteen thousand one hundred and fifty Euro (EUR 16,150.-) by issuance of the New Shares, by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and seventy five million one hundred and fifty nine thousand six hundred and sixty four Euro (EUR 275,159,664.-), whereby the value of such contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares so issued, being an amount of two hundred and seventy five million one hundred and forty three thousand five hundred and fourteen Euro (EUR 275,143,514.-) shall be allocated to the Company's share premium reserve and recorded by the Company as share premium resulting from a contribution in cash.

GE Holdings Luxembourg & Co S.à. r.l. , represented as stated hereinabove, intervened and declared to waive any and all pre-emptive rights it could exercise in respect of the issuance of the New Shares. Thereupon General Electric International Holdings S.à. r.l. , represented as stated hereinabove, intervened and declared to subscribe for all of the New Shares and declared to pay these up by way of making a contribution in cash in the amount of two hundred and seventy five million one hundred and fifty nine thousand six hundred and sixty four Euro (EUR 275,159,664.-).

Proof of existence of the contribution in cash in the amount of two hundred and seventy five million one hundred and fifty nine thousand six hundred and sixty four Euro (EUR 275,159,664.-) so made by General Electric International Holdings S.à. r.l. was given to the Company, so that the amount of two hundred and seventy five million one hundred and fifty nine thousand six hundred and sixty four Euro (EUR 275,159,664.-) is at the disposal of the Company.

Fourth resolution

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Shares, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from five hundred and seventeen (517) ordinary shares of a nominal value of twenty five Euro (EUR 50.-) each to eight hundred and forty (840) ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and that all New Shares were subscribed for and fully paid in.

Fifth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at forty two thousand Euro (EUR 42,000.-), represented by eight hundred and forty (840) ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, in registered form, all subscribed and fully paid-in."

Sixth resolution

The Meeting acknowledged that the shareholders register of the Company will be amended to reflect that, following the capital increase resulting from the increase of the nominal value of the shares and the capital increase resulting from the issuance of the New Shares, the shares in the issued and paid up share capital of the Company are held as follows:

- General Electric International Holdings S.à. r.l., holding five hundred and seventy six (576) registered ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each;
- GE Holdings Luxembourg & Co S.à. r.l., holding two hundred and sixty four (264) registered ordinary shares of a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Estimated costs

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 7,000 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representatives of the appearing parties, the said persons signed together with the notary, this present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre, par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

ont comparu:

(1) General Electric International Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 62.841, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et

(2) GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 56.198, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, par leur mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «GE Financing (Luxembourg) S. à r.l.», ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 56.197, constituée suivant acte de Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN reçu en date du 26 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 1996, no. 603, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, reçu en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 février 2010, no. 282 (ci-après: la «Société»).

II. Les parties comparantes souhaitent de procéder à une assemblée générale des associés extraordinaire de la Société, dont l'ordre du jour est libellé comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;

(ii) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de douze mille neuf cent vingt-cinq Euros (12 925.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille neuf cent vingt-cinq Euros (12 925.- EUR) à vingt-cinq mille huit cent cinquante Euros (25 850,- EUR) par augmentation de la valeur nominale des parts sociales émises au capital social de la Société de vingt-cinq Euros (25.- EUR) à cinquante Euros (50.- EUR) au détriment de la réserve de prime d'émission à concurrence d'un montant de douze mille neuf cent vingt-cinq Euros (12 925.- EUR). Augmentation du capital social de la Société à concurrence de seize mille cent cinquante euros (16 150 EUR) de son montant de vingt-cinq mille huit cent cinquante Euros (25 850,- EUR) à un montant de quarante deux mille euros (42 000 EUR) par émission de trois cent vingt-trois (323) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune (ci-après: les «Nouvelles Parts Sociales») par apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-quinze millions cent cinquante neuf mille six cent soixante quatre euros (275 159 664 EUR) dont la valeur de l'apport en espèces excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Parts Sociales à émettre, étant un montant de deux cent soixante-quinze millions cent quarante-trois mille cinq cent quatorze euros (275 143 514 EUR), sera attribuée au réserve de prime d'émission de la Société.

(iii) Renonciation aux droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Parts Sociales, souscription et libération.

(iv) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises aux points (ii) et (iii).

(v) Modification du registre des actionnaires de la Société.

(vi) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant valablement représentée à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, l'Assemblée a renoncé à toutes formalités à l'égard de la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société, telles que prescrites par la loi ou autrement, a considéré elle-même avoir été dûment convoquée et dûment autorisé à délibérer et statuer sur toutes les points figurant dans l'ordre du jour tel qu'énoncé ci-dessus.

Deuxième résolution

Augmentation du capital social de la Société à concurrence de douze mille neuf cent vingt-cinq Euros (12 925.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille neuf cent vingt-cinq Euros (12 925.- EUR) à vingt-cinq mille huit cent cinquante Euros (25 850,- EUR) par augmentation de la valeur nominale des parts sociales émises au capital social

de la Société de vingt-cinq Euros (25.- EUR) à cinquante Euros (50.- EUR) au détriment de la réserve de prime d'émission à concurrence d'un montant de douze mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 12,925-).

Cette augmentation de capital est établie en diminuant la réserve de prime d'émission de la Société d'un montant de douze mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 12,925.-) et en augmentant le montant du capital social d'un montant correspondant, de sorte que le capital social de la Société se compose désormais de cinq cent dix-sept (517) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.-EUR) chacune.

La réalité de l'existence de la réserve de prime d'émission a été prouvée par un bilan de la Société établi au 12 décembre 2014, qui restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de seize mille cent cinquante euros (16 150.- EUR) de son montant de vingt-cinq mille huit cent cinquante Euros (25 850,- EUR) à un montant de quarante deux mille euros (42 000 EUR) par émission des Nouvelles Parts Sociales par apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-quinze millions cent cinquante neuf mille six cent soixante quatre euros (275 159 664 EUR) dont la valeur de l'apport en espèces excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Parts Sociales à émettre, étant un montant de deux cent soixante-quinze millions cent quarante-trois mille cinq cent quatorze euros (275 143 514 EUR), sera attribuée au réserve de prime d'émission de la Société.

A ce stade GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. est intervenue et a déclaré de renoncer aux tous droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Ensuite General Electric International Holdings S.à r.l., est intervenue et a déclaré de souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales à émettre et de les libérer par voie d'un apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-quinze millions cent cinquante neuf mille six cent soixante quatre euros (275 159 664 EUR).

Preuve de la contribution de l'apport en espèces du montant de deux cent soixante-quinze millions cent cinquante neuf mille six cent soixante quatre euros (275 159 664 EUR) a été donnée à la Société, de sorte que le montant de deux cent soixante-quinze millions cent cinquante neuf mille six cent soixante quatre euros (275 159 664 EUR) est à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée a déclaré que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales, le nombre des parts sociales du capital social de la Société a été augmenté de cinq cent dix-sept (517) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune à un nombre de huit cent quarante (840) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et que les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées.

Cinquième résolution

Suite à cette augmentation du capital social de la Société par augmentation de la valeur nominale des parts sociales du capital social de la Société et l'augmentation du capital social par émission des Nouvelles Parts Sociales, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante deux mille euros (42 000 EUR), représenté par huit cent quarante (840) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune, sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'Assemblée a déclaré que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par augmentation de la valeur nominale des parts sociales du capital social de la Société et l'augmentation du capital social de la Société par émission des Nouvelles Parts Sociales, le registre d'actionnaires de la Société sera modifié pour refléter que les parts sociales au capital social émis et libéré de la Société sont détenues comme suit:

- General Electric international Holdings S.à r.l, détenant cinq cent soixante-seize (576) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune;
- GE Holdings Luxembourg S.à r.l & Co, détenant deux cent soixante-quatre (264) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 7.000 euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015024269/232.

(150027797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

FGP XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.531.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of January.

Before Us, Maître Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Freo Group S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.015,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on January 5th, 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That FGP XII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 9th, 2011 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 291 dated February 2nd, 2012; the articles of incorporation of the Company have not yet been amended since;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), represented by one hundred and twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of Registered Office to 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

2. Subsequent modification of article 2.1. of the articles of incorporation which shall read as follows:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.”;

3. Modification of the shares of the Company;

4. Subsequent modification of articles 5.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12.600) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up.”;

5. Modification of the required quorum of category A managers in order for the board of managers to validly deliberate and act;

6. Subsequent modification of articles 5.1, 7.1, 7.2, 9.5 and 10 of the articles of incorporation which shall read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred(12.600) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up.”

“ **7.1.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which set the term of their office. If there are more managers they are classified into class A managers and class B managers. The manager(s) do not need to be shareholder(s).”

“ **7.2.** The managers, and each of them, may be dismissed ad nutum (without any reason).”

“ **9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.”

“ **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers including one A at least or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles (subject to any Shareholders Agreement as the case may be).”; and

7. Miscellaneous.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to enact the following resolution:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

and to subsequently amend article 2.1. of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the one hundred and twenty-six (126) existing shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Therefore the sole shareholder Freo Group S.à r.l., prenamed, from now on holds all the twelve thousand six hundred (12,600) shares of the company with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1. of the articles of incorporation which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The sole shareholder decides to modify the required quorum of category A managers in order for the board of managers to validly deliberate and act, and to subsequently amend articles 7.1., 7.2., 9.5.

and 10 of the articles of incorporation as follows:

“ **7.1.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which set the term of their office. If there are more managers they are classified into class A managers and class B managers. The manager(s) do not need to be shareholder(s).”

“ **7.2.** The managers, and each of them, may be dismissed ad nutum (without any reason).”

“ **9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.”

“ **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers including one A at least or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles (subject to any Shareholders Agreement as the case may be).”

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Freo Grop S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6d, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.015,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 5 janvier 2015.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que FGP XII S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2011 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291 du 2 février 2012; les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis;
- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille six cents euros (12.600.- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune;
- Que la partie comparante est le seul associé actuel de la Société;
- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Modification du siège social au 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

2. Modification subséquente de l'article 2.1. des statuts de la Société comme suit:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.»;

3. Modifications des parts sociales de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

5. Modification du quorum de gérants A requis afin que le conseil de gérance puisse valablement délibérer et agir;

6. Modification subséquente des articles 5.1., 7.1., 7.2., 9.5. et 10 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

« **7.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. En cas de plusieurs gérants ils seront divisés en gérants A et gérants B. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement (des) associé(s).»

« **7.2.** Les gérants, et chacun d'eux, sont révocables ad nutum (sans raison).»

« **9.5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins la signature d'un gérant A ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts (sous réserve de tout Pacte d'Associés le cas échéant).»; et

7. Divers.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

et de modifier en conséquence l'article 2.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les cent vingt-six (126) parts sociales existantes de la Société d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune en douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

En conséquence l'associé unique Freo Group S.à r.l., prénommée, détient désormais toutes les douze mille six cents (12.600) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.-EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le quorum de gérants A requis afin que le conseil de gérance puisse valablement délibérer et agir, et de modifier en conséquence les articles 7.1, 7.2., 9.5. et 10 des statuts de la Société comme suit:

« **7.1.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. En cas de plusieurs gérants ils seront divisés en gérants A et gérants B. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement (des) associé(s).»

« **7.2.** Les gérants, et chacun d'eux, sont révocables ad nutum (sans raison).»

« **9.5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins la signature d'un gérant A ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts (sous réserve de tout Pacte d'Associés le cas échéant).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été close.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 février 2015. 2LAC/2015/2537. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024232/202.

(150027731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.727.

—
In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December,
Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mr. Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the duly, legally and validly appointed representative (the "Representative") of the board of directors of Globant S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 727 (the "Company"), duly authorized to represent the board of directors of the Company (the "Board of Directors") pursuant to the resolutions adopted by the compensation committee of the Company on 21 December 2014 (the "Compensation Committee") duly delegated by the Board of Directors of the Company pursuant to resolutions adopted 1st October 2014.

A copy of the resolutions of the Compensation Committee, initialled "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the same.

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2012, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 258 dated 2 February 2013. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary on 23 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2864 dated 10 October 2014.

2. The share capital of the Company currently amounts to forty million two hundred eighty-seven thousand eight hundred sixty US dollars and forty cents (USD 40,287,860.40), represented by thirty-three million five hundred seventy-three thousand two hundred seventeen (33,573,217) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.

3. Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at four million four hundred ninety-five thousand three hundred fifty-five US dollars (USD 4,495,355.-), consisting of three million seven hundred forty-six thousand one hundred twenty-nine (3,746,129) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share. Article 6.2 of the Articles further states that:

"The board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into, or giving rights to, common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a pre-emptive subscription right for the existing shareholders during a period of time starting from the date on which these articles of association will become effective and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial C of the notarial deed of the extraordinary general meeting of shareholders which recorded the effectiveness of these articles of association. Such common shares may be issued above, at or below market value, above or at nominal value as well as by way of incorporation of available reserves (including premium). The general meeting has waived and suppressed and has authorized the board of directors to waive, suppress or limit any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized (un-issued) share capital. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. Upon an issue of shares within the authorized share capital the board shall have the present articles of association amended accordingly."

4. Through the unanimous adoption of certain written resolutions dated 21 December 2014 (the "Resolutions"), the Compensation Committee, as delegated by the Board of Directors has decided to increase the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders any preferential subscription right, according to the terms of article 6.2 of the Articles, by an amount of three hundred ten thousand four hundred ninety US Dollars and forty cents (USD 310,490.40) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of forty million two hundred eighty seven thousand eight hundred sixty US Dollars and forty cents (USD 40,287,860.40) up to forty million five hundred ninety-eight thousand three hundred fifty US Dollars and eighty cents

(USD 40,598,350.80) through the issuance of two hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-two (258,742) common shares of the Company, with a nominal value of one US Dollar and twenty cents (USD 1.20) each (each a "New Common Share" and together the "New Common Shares"), subject to the payment of an aggregate amount of one million eighty-nine thousand five hundred forty-five US Dollars and ninety-eight cents (USD 1,089,545.98) consisting of the Capital Increase Amount and seven hundred seventy-nine thousand fifty-five US Dollars and fifty-eight cents (USD 779,055,58) attributed to the share premium account of the Company (the "Share Premium Amount").

5. The New Common Shares have been entirely subscribed for by the subscribers, as referred to in the subscription list attached to the Resolutions (respectively the "Subscriptions" and the "Subscribers").

The New Common Shares have been fully paid up by the Subscribers to the benefit of the Company by a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate amount of one million eighty-nine thousand five hundred forty-five US Dollars and ninety-eight cents (USD 1,089,545.98) consisting of (i) the Capital Increase Amount and of (ii) the Share Premium Amount.

Evidence of the completion of both the Subscriptions and the Contribution has been provided to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the share capital increase, with effect as of the date of the Resolutions, (i) the share capital of the Company amounts to forty million five hundred ninety-eight thousand three hundred fifty US Dollars and eighty cents (USD 40,598,350.80) and is divided into thirty-three million eight hundred thirty-one thousand nine hundred fifty-nine (33,831,959) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share and (ii) the authorized capital of the Company, excluding the share capital of the same, is set at four million one hundred eighty-four thousand eight hundred sixty-four US dollars and sixty cents (USD 4,184,864.60) consisting in three million four hundred eighty-seven thousand three hundred eighty-seven (3,487,387) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.

6. Therefore the following articles of the Articles are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of forty million five hundred ninety-eight thousand three hundred fifty US Dollars and eighty cents (USD 40,598,350.80) and is divided into thirty-three million eight hundred thirty-one thousand nine hundred fifty-nine (33,831,959) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

" **6.1.** The Company's authorized capital, excluding the Company's share capital, is set at four million one hundred eighty-four thousand eight hundred sixty-four US dollars and sixty cents (USD 4,184,864.60) consisting in three million four hundred eighty-seven thousand three hundred eighty-seven (3,487,387) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en sa qualité de représentant, dûment, légalement et valablement nommé (le «Représentant») du conseil d'administration de la société Globant S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 727 (la «Société»), dûment autorisé à représenter le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») suivant les résolutions adoptées par le comité de rémunération de la Société en date du 21 décembre 2014 (le «Comité de Rémunération») dûment délégué par le Conseil d'Administration par résolutions adoptées le 1^{er} octobre 2014.

Une copie des résolutions du Comité de Rémunération, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec celles-ci.

Le Représentant a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 258 du 2 février 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 23 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2864 en date du 10 octobre 2014.

2. Le capital social de la Société est actuellement de quarante millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante US dollars et quarante cents (USD 40.287.860,40) représenté par trente-trois millions cinq cent soixante-treize mille deux cent dix-sept (33.573.217) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

3. Au terme de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante-cinq US dollars (USD 4.495.355,-), divisé en trois millions sept cent quarante-six mille cent vingt-neuf (3.746.129) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. L'article 6.2 des Statuts indique par ailleurs que:

"Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à accorder des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tous autres instruments convertibles en, ou donnant des droits à des, actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) au profit de personnes et dans les conditions qu'il jugera opportunes, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une période commençant à compter de la date à laquelle les présents statuts entreront en vigueur et se terminant lors du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires actant l'effectivité de ces statuts. Ces actions ordinaires peuvent être émises à une valeur excédant ou en-deçà de la valeur du marché, au-dessus de ou à la valeur nominale ainsi que par incorporation de réserves disponibles (y compris la prime d'émission). L'assemblée générale a renoncé et supprimé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires dans la mesure où ce dernier jugera cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) de la Société. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou prolongée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts. Après une émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé (non-émis), le conseil d'administration veillera à ce que les présents statuts soient modifiés en conséquence."

4. Par résolutions écrite adoptées à l'unanimité en date du 21 décembre 2014 (les "Résolutions"), le Comité de Rémunération a décidé d'augmenter le capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existant leur droit de souscription préférentiel, conformément aux termes de l'article 6.2 des Statuts, d'un montant de trois cent dix mille quatre cent quatre-vingt-dix US dollars et quarante cents (USD 310.490,40) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de quarante millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante US dollars et quarante cents (USD 40.287.860,40) au montant de quarante millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante US dollars et quatre-vingt cents (USD 40.598.350,80) par l'émission de deux cent cinquante-huit mille sept cent quarante-deux (258.742) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollars et vingt cents (USD 1,20) chacune (chacune une «Nouvelle Action Ordinaire» et ensemble les "Nouvelles Actions Ordinaires"), sujet au paiement d'un montant total d'un million quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante-cinq US dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (USD 1.089.545,98) représentant le Montant de l'Augmentation du Capital et un montant de sept cent soixante-dix-neuf mille cinquante-cinq US dollars et cinquante-huit cents (USD 779.055,58) alloué au compte de prime d'émission de la Société (le «Montant de la Prime d'Emission»).

5. Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et payées par les souscripteurs dont il est fait référence dans la liste des souscriptions annexée aux Résolutions (respectivement les «Souscriptions» et les «Souscripteurs»).

Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement payées par les Souscripteurs par un paiement en numéraire (le «Paiement») d'un million quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante-cinq US dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (USD 1.089.545,98) consistant dans (i) le Montant de l'Augmentation de Capital et dans (ii) le Montant de la Prime d'Emission.

Une preuve de la réalisation, à la fois, des Souscriptions et du Paiement a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, avec effet en date des Résolutions, (i) le capital social de la Société s'élève à quarante millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante US dollars et quatre-vingt cents (USD 40.598.350,80) et est représenté par trente-trois millions huit cent trente et un mille neuf cent cinquante-neuf (33.831.959) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune et (ii) le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de celle-ci, est fixé à un montant de quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-quatre US dollars et soixante cents (USD 4.184.864,60) divisé en trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-sept (3.487.387) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

6. De ce fait, les articles suivants des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé quarante millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante US dollars et quatre-vingt cents (USD 40.598.350,80) représenté par trente-trois millions huit cent trente et un mille neuf cent cinquante-neuf (33.831.959) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.»

« **6.1.** Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-quatre US dollars et soixante cents (USD 4.184.864,60) divisé en trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-sept (3.487.387) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros

A DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/461. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015024287/192.

(150027532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Immobilière 422 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 149.913.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-NEUF JANVIER.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville:

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «Immobilière 422 S.A.», avec siège social à Luxembourg, 11, Rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 149.913,

constituée par acte reçu par le notaire Jean SECKLER en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C n° 50 du 8 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Eric BERARD, demeurant à Kopstal, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric BERARD, précité.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Approbation des comptes annuels 2009, 2010, 2011, 2012 et affectation des résultats
- 2.- Décharge aux administrateurs
- 3.- Révocation d'administrateurs
- 4.- Elections nouveaux administrateurs
- 5.- Modification des statuts suivant détail ci-dessous:

Modification de l'Art.6 pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 6. Les Actions de la société sont nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivisible, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société

La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Modification de l'Art.12 pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 12. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin de passer tous les actes conservatoires et d'administration dans l'intérêt de la société

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration, sans préjudice des dispositions à l'alinéa un.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

6. Divers

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3872 du 15 décembre 2014 et N° 4016 du 31 décembre 2014, ainsi qu'aux Luxemburger Wort et Journal du 15 et 31 décembre 2014.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

IV.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 5 décembre 2015, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il apparaît de la liste de présence que 500 actions sur les 1.000.- actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix présentes les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux comptes, concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

L'assemblée approuve ensuite le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et soumis à l'assemblée.

L'assemblée prend acte de la perte de l'exercice (1^{er} exercice) qui s'élève à EUR 1.100,57.

Pour finir, l'assemblée donne décharge pleine et entière tant aux Administrateurs qu'au Commissaire aux comptes concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux comptes, concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'assemblée approuve ensuite le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et soumis à l'assemblée.

L'assemblée prend acte de la perte de l'exercice qui s'élève à EUR 3.984,53 et compte tenu des pertes reportées du 1^{er} exercice social de la société de EUR 1.100,57, les pertes cumulées s'élèvent à EUR 5.084,10.

Pour finir, l'assemblée donne décharge pleine et entière tant aux Administrateurs qu'au Commissaire aux comptes concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice 2010.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux comptes, concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

L'assemblée approuve ensuite le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et soumis à l'assemblée.

L'assemblée prend acte du bénéfice de l'exercice qui s'élève à EUR 21.385,74 et compte tenu des pertes reportées des exercices précédents de EUR 5.084,10, les bénéfices cumulés s'élèvent à EUR 16.302,74.

Pour finir, l'assemblée donne décharge pleine et entière tant aux Administrateurs qu'au Commissaire aux comptes concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux comptes, concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

L'assemblée approuve ensuite le Bilan et le compte de Profits et Pertes avec annexes arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et soumis à l'assemblée.

L'assemblée prend acte du bénéfice de l'exercice qui s'élève à EUR 16.727,55 et compte tenu des bénéfices reportés de l'exercice précédent de EUR 16.302,74, les bénéfices cumulés s'élèvent à EUR 33.030,29.

Pour finir, l'assemblée donne décharge pleine et entière tant aux Administrateurs qu'au Commissaire aux comptes concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice 2012.

L'assemblée constate encore pour autant que de besoins que les bilans pour 2013 et 2014 sont en cours d'élaboration et seront approuvés prochainement.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 12 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 6. Les Actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivisible, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société

La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 12. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin de passer tous les actes conservatoires et d'administration dans l'intérêt de la société

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration, sans préjudice des dispositions à l'alinéa un.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Saddi, E. Berard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/2036. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024331/146.

(150027771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Helarb Investments Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.846.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January, before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR, an investment company in risk capital formed as a corporate partnership limited by shares (société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124846 (the SICAR).

The SICAR was incorporated on 29 December 2006 pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Frieders, a notary then resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 796 of 5 May 2007. The SICAR's articles of association (the Articles) have since been amended several times, most recently on 11 June 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1791 of publication 17 July 2012.

The Meeting is chaired by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary, Miss Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address.

The Meeting elected as scrutineer, Mister Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman, the secretary and the scrutineer form together the board of the meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders present or represented (the Shareholders) and the number of their shares are shown on an attendance list. The proxies, if any, signed ne varietur by the proxyholder, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. it appears from the said attendance list that the entire share capital of the SICAR is represented at the Meeting, so that, pursuant to article 16.2 of the Articles and to article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting can validly decide on all the items of the agenda. Resolutions, in order to be validly adopted, must be carried by a majority of seventy-five (75) per cent of the votes cast;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening formalities;
2. Decision regarding the language in which the Articles must be drafted;
3. Amendment of the definition of "Investment Period" in article 1 of the Articles;
4. Amendment of article 5 of the Articles;
5. Approval of the modifications to the prospectus of the SICAR;
6. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders declare that they have full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convening formalities.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve that the Articles will henceforth be worded in English only in accordance with article 3 of the the law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended and the French translation of the Articles shall be deleted.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend the definition of Investment Period in article 1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“Investment Period means the period commencing on the First Closing Date and ending on the tenth anniversary of the First Closing Date;”

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 5 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 5. Duration.** The Partnership is incorporated for a limited duration of 16 years from its date of incorporation, unless extended by the General Partner in its discretion, for up to two additional one year periods. The resolution to extend the duration of the Partnership beyond 16 years will be adopted by the general meeting of Partners of the Partnership in a manner required for amendment of the Articles, as set out in article 22 below, each time subject to the consent of the General Partner.

The Partnership shall terminate prior to its term by a resolution adopted by the general meeting of Partners of the Partnership in a manner required for amendment of the Articles, as set out in article 22 below, subject to the consent of the General Partner.

The Partnership shall further terminate prior to its term in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner, unless otherwise decided by the general meeting of Partners of the Partnership in a manner required for amendment of the Articles, as set out in article 22 below.”

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to approve the modifications to the prospectus of the SICAR, in the form provided to them.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the SICAR as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Bureau, the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The document having been read to the Bureau, said members of Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2313. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024316/85.

(150027875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Archid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.086.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 Janvier 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Archid S.A. la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024763/12.

(150028945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.549.310.600,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.247.

En date du 21 novembre 2014, 13.954.259 (treize millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante-neuf) parts sociales de la Société ont été transférées par Celanese US Holdings LLC, une société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, New Castle 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro SRV 070240634-3780476 à Celanese Americas LLC, une société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, New Castle 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 0671927.

En date du 21 novembre 2014, ces parts sociales ont ensuite été transférées par Celanese Americas LLC à Ticona LLC, une société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, New Castle 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 2795049.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Celanese US Holdings LLC: 1.538.847 (un million cinq cent trente-huit mille huit cent quarante-sept) parts sociales;
- Ticona LLC: 13.954.259 (treize millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante-neuf) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015024092/23.

(150027973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

GGIE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 181.181,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024275/10.

(150027885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

HIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 73.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024319/9.

(150027653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

PATRIZIA Wohnmodul I Zwischenholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 163.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024537/10.

(150027728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.
